

FLASH SANITAIRE

Communiqué du réseau FREDON - FDGDON Pays de la Loire

N°18 Juin 2016

EDITO

Il pleure sur la France en ce début juin...

Les orages déversent leur colère sur nos terres, nos cultures, font déborder nos rivières, emplissent nos caves d'eau, à défaut de vins, le gel ayant sévi en mai sur beaucoup de vignobles... L'homme ne domptera pas la nature...

Il pleure dans nos cœurs devant le comportement humain...

L'Homme a-t-il oublié les valeurs de respect, de solidarité, de bienveillance, d'écoute, de consensus... ? Comment peut-il parler de biodiversité quand il évoque la nature et oublier celle qui caractérise les peuples sur notre planète ?

Malgré ces humeurs, gardons le sens du bien commun, et poursuivons nos actions destinées à préserver la santé de tous...

Et sachons percevoir l'espoir de la parole donnée. Le 8 juin dernier, Barbara Pompili, Secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité, lors d'un déplacement dans le Morbihan, a montré que « **protéger la biodiversité était une nécessité absolue** ». Ses propos concernaient les espèces exotiques envahissantes et la réglementation européenne, ainsi que son application en France. Suite page 4.

S'il est vrai que les réglementations tombent parfois à verse, certaines sont très attendues !

Dans ce numéro

- Attention : la Berce commune n'est pas innocente
- Berce du Caucase : un site à surveiller en Sarthe
- Ambroisie à feuilles d'armoise : les levées ont commencé
- Processionnaire du chêne : elle est partout
- Le Bombyx cul-brun affectionne les pommiers
- La politique et le Baccharis
- Hymne à la biodiversité



FREDON Pays de la Loire
9, avenue du Bois l'Abbé
– CS 30045 –
49071 BEAUCOUZE cedex

Mail : accueil@fredonpdl.fr
Site internet
www.fredonpdl.fr

La FREDON est reconnue
Organisme à Vocation Sanitaire
depuis le 31 mars 2014.



Attention : la Berce commune n'est pas innocente

En France, il existe une autre espèce de Berce, appelée la Berce commune ou sphondyle (*Heracleum sphondylium*).



C'est une plante herbacée biennale de la famille des apiacées. Elle est aussi communément appelée patte d'ours, et frénelle dans l'Ouest de la France. Elle affectionne les sols riches et humides. Elle peut atteindre 2 m de hauteur, est moins toxique que la Berce du Caucase, mais elle conserve les mêmes risques pour les personnes présentant un terrain favorable.

Et la photo suivante, prise en Sarthe courant mai, en est la preuve. La personne fauchait une partie de son terrain, relativement envahi par la Berce commune. Il ne s'était pas protégé les bras, le temps étant chaud. Les projections de sève ont été nombreuses et le résultat se passe de commentaires. Dans une telle situation, il ne reste plus qu'à consulter un médecin.

Cela ne fait pas de cette plante un ennemi redoutable. Il faut simplement la connaître et prendre les précautions nécessaires.



© Avec l'autorisation du propriétaire

En savoir plus : www.fredonpdl.fr/santepublique

Berce du Caucase : un site à surveiller en Sarthe

La région des Pays de la Loire reste peu concernée par la Berce du Caucase. Quatre foyers ont été recensés jusqu'alors. Mais en Sarthe, un site doit être surveillé de près car il représente plusieurs dizaines de m² et se situe dans une peupleraie, ce qui ne facilite pas la gestion. On y recense plus de 200 pieds, ce qui en fait le foyer le plus important de la région.



D'autre part, comme le montre la photo ci-après, la Berce gagne le bord de route, entraînant des risques pour d'autres personnes qui ne connaissent pas la plante : promeneur intéressé par la plante et sa fleur, gestionnaire des bords de route...



Jusqu'à présent le propriétaire des lieux broie la parcelle. Si cela évite la floraison, à la condition que l'opération soit effectuée à la bonne période, cela ne permet pas l'éradication immédiate de la plante. Il faut plusieurs années de fauche. La situation n'est donc pas satisfaisante. Aussi, la FDGDON de la Sarthe prévoit de rencontrer le propriétaire afin d'étudier ensemble la meilleure façon d'intervenir. Sachant que la technique la plus efficace reste le sectionnement de chaque pied 10 à 15 cm sous le collet. La lutte chimique n'est pas possible pour deux raisons : aucune molécule n'est homologuée et le site est une zone humide interdisant l'emploi d'une telle méthode.

Ambroisie à feuilles d'ar-moise : les levées ont com-mencé

Si en mai, l'ambroisie à feuilles d'ar-moise ne se montrait pas, c'est maintenant chose faite et la pluie ne l'arrêtera pas. Le foyer de Donges en Loire-Atlantique a été visité vendredi 17 juin par la FDGDON 44. Des travaux en bord de route ont été faits, l'ambroisie en profite et les levées sont abondantes. Dans la mesure où le foyer reste peu étendu, un arrachage manuel a été réalisé.



Bouquet de jeunes plants d'ambroisie

En Maine-et-Loire, la FDGDON a commencé la prospection des anciens sites infestés par l'ambroisie. Le site de Brain-sur-l'Authion a été prospecté. Aucun plant d'ambroisie n'a été observé.



https://fr.wikipedia.org/wiki/Artemisia_vulgaris#/media/File:Béfuss.JPG

Seuls des pieds d'Armoise vulgaire de 50 cm de hauteur environ ont été identifiés. Le travail de gestion effectué par le propriétaire porte ses fruits.

Processionnaire du chêne : elle est partout

La FDGDON de Mayenne vient d'être appelée par un particulier qui a observé la processionnaire du chêne en activité sur 3 arbres. Nous sommes sur la commune de Châlons-du-Maine. Si l'infestation n'est pas importante, elle n'est pas habituelle. Le particulier a eu le bon réflexe et peut se voir prodiguer les conseils de prudence, puis éventuellement envisager une action de lutte si la situation l'exige.

C'est également le cas en Vendée où l'on nous signale des processionnaires du chêne à Bazoges-en-Pailleurs, à Tiffauges et à Mortagne-sur-Sèvre, aux stades L3-L4.

Le bombyx cul-brun affectionne les pom-miers

Nous évoquions cette chenille défoliatrice et urticante dans notre dernier flash sanitaire, observée en Maine-et-Loire. Elle est observée principalement dans les haies, les lisières forestières et les arbres isolés, affectionnant de nombreuses essences forestières, fruitières ou ornementales.

Mais elle peut surprendre et se trouver là où on ne l'attend pas. C'est ainsi qu'en Loire-Atlantique, dans un verger de pommiers de Grandchamps des Fontaines, le Bombyx cul-brun s'est installé et a quasiment dévoré un des arbres, menaçant les autres tant qu'il n'a pas fini son cycle biologique.



Dans une telle situation, la vie de l'arbre n'est toutefois pas en danger. En effet, les chenilles ont atteint leur dernier stade larvaire (5ème). Elles sont en train de constituer des cocons rudimentaires dans les-

quels elles se transforment en chrysalides.

Les pommiers étant de jeunes sujets, il sera possible de détruire mécaniquement les nids pendant l'hiver. Ce qui peut éviter une reprise d'activité au printemps, surtout si nous sommes en phase de gradation de l'espèce (cycle de pullulation sur 2 ou 3 ans).

Rappel : l'espèce étant urticante, toute intervention sur les arbres infestés doit se faire avec précaution.



La politique et le Baccharis

(Ouest France du 8 juin 2016 et courriel du 10 juin 2016 de Patrice Pervez —Président du collectif anti-baccharis)

La politique et les espèces exotiques envahissantes semblent faire bon ménage. C'est ce que nous avons envie de croire à la lumière de la visite de Barbara Pompili. Au cours de sa journée marathon en Bretagne, elle a pris le temps de rencontrer le collectif anti-baccharis sur le marais de Morboul à Séné. Les bénévoles de cette association œuvrent depuis plusieurs années pour freiner la progression de cet arbuste invasif qui aime le climat océanique et les différents marais de nos côtes.



© Photo Collectif anti-baccharis

« Après avoir arraché symboliquement un arbuste à l'aide d'un « Baccharache » conçu par l'association, la Secrétaire d'Etat a fait une déclaration importante en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. » Sujet important pour le collectif mais pour nous également car des espèces évoquées dans ce flash sont envahissantes.

Une réglementation en novembre

Ainsi, « devant les élus et le Préfet du Morbihan, Barbara Pompili a annoncé son plan pour mobiliser les capacités à combattre le Baccharis — les capacités de l'Etat et de ses établissements publics, mais également des scientifiques, des associations, des entreprises et des collectivités locales. »

« L'union européenne a mis en place une réglementation. D'ici novembre, celle-ci serait appliquée en France avec l'établissement de listes qui concerneront des espèces présentes en Europe, en Outre-mer et spécifique à notre pays. Les outils législatifs et réglementaires sont en cours de mise en place.» « La Secrétaire d'Etat aurait nommé une nouvelle personne de son cabinet pour prendre le dossier en charge. Les échanges entre Barbara Pompili et le collectif laissent à penser que la situation devrait rapidement évoluer vers une interdiction de commercialisation et le développement d'une stratégie nationale de lutte contre les espèces envahissantes. »

En savoir plus sur le collectif : www.collectif-anti-baccharis.org



Hymne à la biodiversité

C'est ce que représente cette belle photo prise en même temps que le Bombyx cul-brun sur le pommier. Un clin d'œil pour nous aider à vivre au quotidien la biodiversité et à raisonner nos luttes afin de respecter ces coccinelles et les auxiliaires en général.



© FDGDON 44

Vos contacts départementaux :

FDGDON 44 : 02 40 36 83 03

Contact : Vincent Brochard
fdgdon44@wanadoo.fr

FDGDON 49 : 02 41 37 12 48

Contact : Dany Chauviré
fdgdon49@orange.fr

FDGDON 53 : 02 43 56 12 40

Contact : Francine Gastinel
techniciens@fdgdon53.fr

FDGDON 72 : 02 43 85 28 65

Contact : Fabrice Perrotin
accueil@fdgdon72.fr

FDGDON 85 : 02 51 47 70 61

Contact : Johan Bornier
fdgdec.vendee@wanadoo.fr

Rédaction : FREDON Pays de la Loire — 02 41 48 75 70
Direction générale — Service communication

